

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60068-2-7

1983

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1986-06

Amendement 1

**Essais fondamentaux climatiques
et de robustesse mécanique –**

Deuxième partie:

Essais – Essai Ga et guide: Accélération constante

Amendment 1

Basic environmental testing procedures –

Part 2:

**Tests – Test Ga and guidance:
Acceleration, steady state**

© IEC 1986 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

PRÉFACE

La présente modification a été établie par le Sous-Comité 50A: Essais de chocs et de vibrations, du Comité d'Etudes n° 50 de la C E I: Essais climatiques et mécaniques.

Le texte de cette modification est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
50A(BC)167	50A(BC)172

Pour de plus amples renseignements, consulter le rapport de vote mentionné dans le tableau ci-dessus.

Page 10

4. Sévérités

Supprimer la totalité du deuxième alinéa existant et le remplacer par le suivant:

Les niveaux d'essai normalisés sont les suivants:

Accélération
m/s ²
30
50
100
200
500
1 000
2 000
5 000
10 000
20 000
50 000
100 000
200 000
300 000
500 000

Note. — Cette note est destinée à ceux qui voudraient toujours donner des valeurs d'accélération en « g_n » ou, ce qui est déconseillé, en « g ».

g_n est défini comme l'accélération normalisée de la pesanteur (variable en fonction de l'altitude et de la latitude). Dans le cadre de la présente norme, la valeur de g_n est arrondie à l'unité la plus proche, c'est-à-dire 10 m/s².